



Programme d'accompagnement à des démarches d'excellence d'artisans qui émanent du territoire

Soutien financier

fiche de présentation du dispositif

Objectif de l'aide à l'investissement

- Accompagner les artisans qui souhaitent participer à des démarches d'excellences d'envergure nationale (concours, démarche de labellisation, ...)
- Soutenir ces démarches qui représentent une vitrine pour le territoire et une valorisation de ses savoir-faire.

Modalités de mise en œuvre

Conditions d'examen et critères d'éligibilité

✚ Critères d'éligibilité

Les conditions d'accès à ces aides sont les suivantes :

- Artisan inscrit au Répertoire des Métiers.
- Disposer de 7 ETP maximum
- Participer à des manifestations qui ont comme vocation à promouvoir et valoriser des métiers et des savoir-faire à l'échelle nationale

✚ Document exigés pour l'instruction des dossiers de demande d'aide

- Lettre de demande
- Présentation de la manifestation et de son objectif
- Copie de l'immatriculation au Répertoire des Métiers

✚ Présentation des dossiers au Bureau Communautaire et décision donnant lieu à délibération

✚ Information du Conseil Communautaire des aides accordées

Assiette de l'aide

Le montant accordé, par dossier présenté, est de 1 500 € maximum. (aide « de minimis »)

Modalités de versement

Le versement intervient dès que la délibération du Bureau Communautaire est exécutoire, sur les crédits prévus au budget ACTIVITES ECONOMIQUES – programme général